

Mission

Le chargé des affaires juridiques propose et réalise des actions et met en oeuvre des procédures dans le domaine du droit. Il assure le conseil et la veille juridique pour l'établissement. Il instruit les dossiers liés à la défense de l'organisme.

Activités principales

- ◆ Interpréter et veiller à l'application des textes législatifs ou réglementaires concernant l'établissement.
- ◆ Proposer et présenter les procédures découlant de nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- ◆ Rédiger des actes juridiques courants
- ◆ Conseiller les unités et services de l'établissement
- ◆ Participer à la négociation et à l'élaboration des contrats et des conventions
- ◆ Instruire les précontentieux ou les contentieux en liaison le cas échéant avec des conseils externes
- ◆ Suivre les décisions de justice et leurs applications
- ◆ Exercer un rôle d'expertise dans un domaine de spécialité du droit
- ◆ Animer le travail d'une équipe
- ◆ Participer à des actions de formation
- ◆ Développer et exploiter un fond documentaire dans le domaine juridique
- ◆ Participer à des réseaux juridiques inter-services
- ◆ Veiller à la régularité des actes et du fonctionnement des instances statutaires de l'établissement

Compétences principales

Connaissances

- ◆ Connaissance approfondie d'une branche du droit français public ou privé (national, européen ou international)
- ◆ Connaissance de l'organisation générale des institutions françaises, européennes et internationales
- ◆ Connaissance du fonctionnement des établissements publics

Compétences opérationnelles

- ◆ Maîtriser l'analyse et la rédaction juridique
- ◆ Tenir compte des besoins et contraintes pouvant être exposés
- ◆ Communiquer et rendre compte
- ◆ Animer et encadrer une équipe.
- ◆ Utiliser les outils multimédia, informatiques, bureautiques
- ◆ Exploiter les sources de données
- ◆ Anglais : compréhension écrite et orale et expression écrite et orale : niveau exigé variable selon le contexte de travail

Formation professionnelle souhaitable

Juridique (droit public et/ou droit privé : droit des contrats, de la propriété industrielle...)

Tendances d'évolution

- ◆ Activité dont l'évolution est fortement liée à celle des réglementations nationales, européennes et internationales
- ◆ Développement des collaborations entre structures publiques et privées
- ◆ Accroissement de la mise en cause de la responsabilité de l'administration
- ◆ Développement du travail en réseau.
- ◆ Spécialisation dans certains domaines du droit selon les besoins de l'établissement : droit international, propriété intellectuelle